


## TARIFS DES PRESTATIONS DE GESTION LOCATIVE « CIMM GESTION »

HONORAIRES DE GESTION ANNUELS		
HONORAIRES DE GESTION COURANTE A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE	7 % HT	8,40 % TTC
	Des sommes encaissées	
HONORAIRES DE GESTION COMPLÉMENTAIRES		
HONORAIRES COMPLÉMENTAIRES A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE	Vacation horaire avec un minimum de facturation d'une heure	
Constitution et envoi du dossier pour la demande d'autorisation préalable de mise en location	50 €	60 €
Représenter le mandant ou le faire représenter aux Assemblées Générales des copropriétaires dans la mesure où le mandataire n'assume pas les fonctions de syndic de la copropriété à laquelle appartient le bien géré ; le représenter auprès des associations de locataires	50 €	60 €
Clôture de compte propriétaire	50 €	60 €
Etablissement et envoi de l'aide à la déclaration des revenus fonciers (par an)	Forfait par lot	
	38,33 €	46 €
	Forfait par lot secondaire isolé	
	20,83 €	25 €
Suivi administratif, technique et financier des travaux (réparation, rénovation, reconstruction, changement de distribution, etc...)	Pour les travaux d'un montant supérieur à	
	600 €	720 €
Définir les travaux à réaliser, Passer les devis et marchés avec tous les architectes, entrepreneurs et artisans, Commander, surveiller et réceptionner les travaux, régler toutes les factures ou mémoires, Prendre des photographies, requérir les plans cadastraux, Demander l'autorisation administrative (déclaration de travaux ou permis de construire)	5% HT soit 6 % TTC du montant des travaux TTC 2% HT soit 2,4 % TTC du montant des travaux TTC si présence de maître d'œuvre ou architecte	
	Vacation horaire avec un minimum de facturation d'une heure	
En cas de sinistre (intervention auprès des compagnies d'assurance, représentation aux expertises). Suivi de procédure contentieuse et/ou constitution du dossier pour l'avocat	50 € / heure	60 € / heure
HONORAIRES DE LOCATION POUR LES LOCATIONS DE LOCAUX RÉGIS PAR LA LOI DU 06/07/1989		
HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DU DOSSIER DU LOCATAIRE ET DE RÉDACTION DU BAIL ET HONORAIRES DE RÉALISATION DE L'ÉTAT DES LIEUX D'ENTRÉE À LA CHARGE DU LOCATAIRE DANS LA LIMITE DE CEUX RÉGLÉS PAR LE PROPRIÉTAIRE	Un mois de loyer hors charges dans la limite de 15 € TTC/m <sup>2</sup> pour les zones très tendues, 13 € TTC/m <sup>2</sup> pour les zones tendues et 11 € TTC/m <sup>2</sup> pour le reste du territoire (dont 3 € TTC /m <sup>2</sup> pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée)	
HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DU DOSSIER DU LOCATAIRE ET DE RÉDACTION DU BAIL ET HONORAIRES DE RÉALISATION DE L'ÉTAT DES LIEUX D'ENTRÉE À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE	Un mois de loyer hors charges dont 3 € TTC /m <sup>2</sup> pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée	
HONORAIRES D'ENTREMISE DE DE NÉGOCIATION	Forfait	
	200 € TTC	
HONORAIRES D'AVENANT AU BAIL	33% TTC du loyer mensuel hors charges	
HONORAIRES DE LOCATION POUR LES AUTRES BAUX		
Pour les garages, box et parkings A LA CHARGE DU LOCATAIRE	Forfait par lot : 90 € TTC	
Pour les garages, box et parkings A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE	Forfait par lot : 90 € TTC	
Pour les locaux professionnels, industriels et commerciaux partager pour moitié entre le preneur et le propriétaire	18 % du quittancement annuel	
ASSURANCES		
GARANTIES LOYERS IMPAYÉS A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE	% TTC du quittancement annuel	
Pack SÉRÉNITÉ : Pack CONFORT + Garantie des loyers impayés : protection juridique, détériorations immobilières, défense et recours (G.L.I.)	2,80 % TTC	
PROPRIÉTAIRE NON OCCUPANT (P.N.O) A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE	Lot d'habitation	
	78,60 € TTC (moins de 250 m <sup>2</sup> ) 131,60 € TTC (plus de 250 m <sup>2</sup> )	
MULTI RISQUES HABITATION (M.R.H.) A LA CHARGE DU LOCATAIRE	Sur consultation	

 Prestations de base

 Prestations optionnelles

